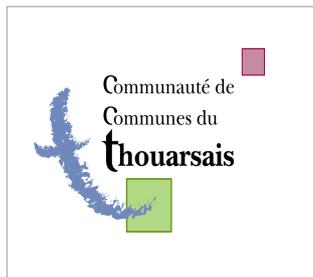


DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

ARRONDISSEMENT
DE
BRESSUIRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 19 JANVIER 2016



PROCES VERBAL N°1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JANVIER 2016
à Thouars - Centre Prométhée
Date de la convocation : 13 JANVIER 2016

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 31

Excusés avec procuration : /

Absents : 11

Votants : 31

Secrétaire de la séance : Mme KIMBOROWICZ Nadine

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, BLOT, PINEAU, BOUTET et Mme ARDRIT - Délégués : M. GREGOIRE, Mme ENON, MM. DECHEREUX, DUGAS, ROCHARD S, BAPTISTE, MEUNIER, BIGOT, FERJOU, Mme BABIN, MM. DUHEM, COLLOT, BOULORD, Mmes RIVEAULT, ROUX, MM. NERBUSSON, HOUTEKINS, CHARRE et COCHARD.

Excusés avec procuration : /

Absents : Mmes RENAULT, GELEE, DURDON, GRANGER, MM. SAUVETRE, ROCHARD Ch, MILLE, MORICEAU C, BREMAND, SINTIVE et RAMBAULT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

2) - Ressources Humaines (RH) :

BC.2016-01-19-RF01 - Pacte Financier et Fiscal - Attribution d'un fonds de concours aux communes de Bouillé Saint Paul, Oiron, Brion près Thouet, Saint Généroux, Saint Jouin de Marnes, Mauzé Thouarsais, Glénay, Saint Gemme, Saint Varent et Marnes.

5) - Développement Economique, agricole et touristique (DE) :

BC.2016-01-19-DE01 - Convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la Société Matéduc Composites.

BC.2016-01-19-DE02 - Convention de mise à disposition d'un local communautaire au bénéfice de la Croix Rouge, du Secours Catholique et du Secours Populaire.

BC.2016-01-19-DE03 - Convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes du Thouarsais et la Société Punch Informatique.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2016-01-19-AC01 - CRI - Convention avec l'association « Philharmonique Big Band ».

BC.2016-01-19-AC02 - CRI - Enseignement de la danse Hip-Hop en partenariat avec le Centre Socio- Culturel du Thouarsais.

BC.2016-01-19-AC03 - Développement des pratiques liées aux musiques actuelles à Tyndo.

BC.2016-01-19-AC04 - Projet d'extension du réseau lecture dans le cadre d'une convention à compétences partagées.

III - PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE

1) - Sports (S) :

BC.2016-01-19-S01 - Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Thouarsais et l'Association Poitou-Charentes Animation pour l'organisation d'une étape du Tour cycliste International du Poitou-Charentes en 2016.

BC.2016-01-19-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - PACTE FINANCIER ET FISCAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE BOUILLE SAINT PAUL, OIRON, BRION PRES THOUET, SAINT GENEROUX, SAINT JOUIN DE MARNES, MAUZE THOUARSAIS, GLENAY, SAINTE GEMME, SAINT VARENT ET MARNES.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2009 organisant le dispositif de solidarité financière en direction des communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 avril 2015 actualisant ce dispositif,

Vu les demandes d'aide financière des communes de Bouillé Saint Paul, Oiron, Brion-Près-Thouet, Saint-Généroux, Saint Jouin de Marnes, Mauzé-Thouarsais, Glénay, Sainte Gemme, Saint Varent, et Marnes ;

CONSIDERANT que le reliquat du fonds de concours pour l'année 2015 pour les communes de Brion-Près-Thouet, Saint-Généroux et Saint Jouin de Marnes pourra être reporté sur l'année 2016 sous réserve de maintien du dispositif ;

CONSIDERANT que le fonds de concours 2016 attribué aux communes de Glénay et Sainte Gemme pourra être attribué sur la même opération ;

Après instruction du dossier par les services communautaires, il est proposé au Bureau Communautaire de valider l'attribution du fonds de concours comme présenté ci-dessous :

Communes	BOUILLE ST-PAUL	OIRON	BRION PRES THOUET	ST-GENEROUX	ST JOUIN DE MARNES
Projets	Travaux rénovation et de mise en accessibilité des bâtiments scolaires	Travaux salle communale de Noizé	Réhabilitation local supérette en boulangerie pâtisserie	Travaux de couverture aux logements communaux « Rue de Thiors »	Restauration extension éclairage public
Montant HT éligible de l'opération	60 962,26	28 329,75	22 742,34	10 968,43	24 079,90
Participation communale avant fonds de concours	44 442,26	28 329,75	22 742,34	7 379,19	14 079,90
Montant enveloppe annuelle allouée	6 019,23	13 011,55	10 690,05	5 185,16	8 187,83
Reliquat 2014	423,38		3 480,94		
Fonds de concours 2014 accordé pour la même opération					
Montant du fonds de concours 2015 attribué pour le projet	6 019,23	13 011,55	7 890,23	3 689,60	7 039,95
Reliquat à reporter sur 2016			2 799,82	1 495,57	1 147,88
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	9,81%	45,93%	50,00%	33,64%	29,24%

Communes	MAUZE-THOUARSAIS	GLENAY	STE-GEMME	ST-VARENT	MARNES
Projets	Aménagement d'une voirie communale	Restauration de l'église St Martin	Réhabilitation local chasseur et local de rangement des associations	Rénovation du bâtiment de l'espace culturel	Aménagement esplanade de la mairie
Montant HT éligible de l'opération	75 746,55	285 954,72	34 900,00	556 791,00	22 714,50
Participation communale avant fonds de concours	75 746,55	81 361,45	34 900,00	261 835,00	17 035,87
Montant enveloppe annuelle allouée	29 804,24	7 798,59	5 379,78	34 864,29	3 405,80
Reliquat 2014					
Fonds de concours 2014 accordé pour la même opération		8 819,78			
Montant du fonds de concours 2015 attribué pour le projet	29 804,24	7 798,59	5 379,78	34 864,29	3 405,80
Reliquat à reporter sur 2016					
Taux de participation de la CCT/coût global du projet	39,35%	5,81%	15,41%	6,26%	14,99%

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- Valider l'attribution d'un fonds de concours, dans le cadre du dispositif de solidarité, aux communes de Bouillé Saint Paul, Oiron, Brion-Près-Thouet, Saint-Généroux, Saint Jouin de Marnes, Mauzé-Thouarsais, Glénay, Sainte Gemme, Saint Varent, et Marnes pour l'année 2015 tel que précisé ci-dessus,
- Autoriser le Président ou Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-01-19-DE01 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LA SOCIETE MATEDUC COMPOSITES.

La Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre de ses compétences économiques, se doit de mettre à disposition des entreprises des locaux adaptés afin de favoriser leur implantation sur notre territoire.

Dans ce cadre, un atelier relais, composé de 3 modules, situé ZAE Les Plantes à Sainte-Gemme (79330) est proposé à la location. L'entreprise MATEDUC COMPOSITES sollicite la Communauté de Communes du Thouarsais pour la location des 3 modules pour exercer son activité de fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matière plastique.

Le gérant de l'entreprise souhaite développer son activité économique sur le territoire. C'est pourquoi il a besoin d'occuper les 3 modules afin de vérifier la pertinence de son projet avant de développer une activité plus pérenne.

Il est précisé que :

- L'occupant prend en charge l'ensemble des frais de raccordement ou de branchement nécessaires à son activité et souscrita toutes les assurances requises pour l'occupation du local,
- Une convention, dont le modèle est joint en annexe, contractualise cette situation à chaque nouvelle occupation dans les locaux propriétés de la Communauté de Communes, sis ZAE Les Plantes à Sainte-Gemme (79330),
- La convention précaire est définie pour une période de 18 mois commençant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 30 juin 2017. Toutefois l'entreprise demande à faire un point avec le bailleur après 6 mois de location. En effet le preneur souhaite vérifier la faisabilité et la viabilité de son projet de développement après 6 mois de location,
- La Communauté de Communes du Thouarsais consent à l'occupation de courte durée des locaux, objet des présentes, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle d'un montant égal à **1 600,00 € HT** (mille six cents euros hors taxes) payable à terme échu.

Vu l'avis favorable de la Commission n°5 « Développement Économique, Touristique et Emploi » du 3 décembre 2015,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, de l'atelier relais situé ZAE Les Plantes à Sainte-Gemme (79330) à la société MATEDUC COMPOSITES,
- d'approuver le projet de convention d'occupation précaire, joint en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'occupation précaire ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-01-19-DE02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAUTAIRE AU BENEFICE DE LA CROIX ROUGE, DU SECOURS CATHOLIQUE ET DU SECOURS POPULAIRE.

Trois associations caritatives du thouarsais menant une opération conjointe de collecte et de tri de textile ont sollicité la Communauté de Communes du Thouarsais afin de bénéficier de manière commune de la mise à disposition partielle d'un bâtiment en 2015. Ces 3 associations sont la Croix-Rouge, le Secours Catholique et le Secours Populaire. Ce local a pour objet d'entreposer les textiles collectés dans les conteneurs métalliques installés en différents lieux publics du territoire.

Il est proposé de renouveler la mise à disposition à titre précaire et provisoire de ce local communautaire sis 44 rue de la laiterie à Saint-Varent, afin que les 3 associations exercent de manière partenariale une activité de collecte et de valorisation des vêtements.

Il est précisé que :

- les occupants prennent en charge l'ensemble des frais de raccordement ou de branchement nécessaires à leurs activités et souscriront toutes les assurances requises pour l'occupation du local,
- une convention, dont le modèle est joint en annexe, contractualise cette situation,
- la convention de mise à disposition est définie pour une période de 12 mois commençant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2016,
- la Communauté de Communes du Thouarsais consent aux occupants la mise à disposition de courte durée des locaux, objet des présentes, à titre gracieux.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition d'un local, joint en annexe,
- d'approuver le renouvellement de la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, d'un local communautaire sis 44 rue de la laiterie à Saint-Varent (79330),
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-01-19-DE03 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LA SOCIETE PUNCH INFORMATIQUE.

La Communauté de Communes du Thouarsais met à disposition de la Société PUNCH INFORMATIQUE, représentée par Monsieur PERETO Stéphane, à titre précaire et provisoire, un local commercial afin que celle-ci exerce son activité d'assistance et de maintenance informatique.

Cette location a pour objet de favoriser l'implantation d'activité commerciale en centre-ville. Ce local, situé 38 rue Saint Médard à Thouars (79100), est loué en l'état. Il est convenu que pour des raisons de sécurité l'étage du local est rendu inaccessible. L'occupant s'engage à ne pas y accéder.

Il est précisé que :

- L'occupant prend en charge l'ensemble des frais de raccordement ou de branchement nécessaires à son activité et souscrita toutes les assurances requises pour l'occupation du local.
- Une convention, dont le modèle est joint en annexe, contractualise cette situation à chaque nouvelle occupation dans les locaux propriétés de la Communauté de Communes.
- La convention précaire est définie pour une période de 12 mois commençant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2016.
- La Communauté de Communes du Thouarsais consent à l'occupant la mise à disposition de courte durée du local, objet des présentes, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle d'un montant égal à 100 € TTC payable à terme échu.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de convention d'occupation précaire joint en annexe,
- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, du local commercial sis 38 rue Saint Médard à Thouars (79100),
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'occupation précaire ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-01-19-AC01 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - CRI - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PHILHARMONIQUE BIG BAND ».

Code nomenclature FAST : 8.9

Il est proposé d'établir une convention avec l'association « Philharmonique Big Band » représentée par son Président, Monsieur Niksarlian, afin de mettre à disposition, gracieusement, une salle de cours (salle Fabrice Grégorutti à l'hôtel Tyndo à Thouars), ainsi qu'un piano pour des répétitions qui auront lieu tous les vendredis de 20 h 30 à 23 h 00 pendant la période scolaire fixée par le Ministère de l'Education pour la zone de l'Académie de Poitiers ; sauf en cas de besoin d'utilisation par le Conservatoire qui reste prioritaire.

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer ce document ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-01-19-AC02 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - CRI - ENSEIGNEMENT DE LA DANSE HIP-HOP EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIO CULTUREL DU THOUARSAIS.

Code nomenclature FAST : 8.9

Il est proposé de renouveler la convention avec le Centre Socio-Culturel de Thouars portant sur l'organisation des cours de danse hip-hop pour la période de septembre 2015 à juin 2016.

Ces cours, confiés à un professeur, permettent d'ouvrir à de nouveaux publics les pratiques artistiques proposées par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Le plan prévisionnel de cette action est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Facturation intervenant (Eric Lafosse)	4 200 € TTC	Centre Socio-Culturel CRI (Communauté de Communes) Inscriptions: 20 élèves à raison de 60 € en moyenne soit	1 500 € TTC 1 500 € TTC 1 200 € TTC

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- de valider ce projet,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-01-19-AC03 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - CRI - DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES LIEES AUX MUSIQUES ACTUELLES A TYNDO.

Code nomenclature FAST : 8.9

Le Conservatoire Tyndo a été conçu pour le développement des activités liées aux musiques actuelles :

- Studios de répétition : location, cours spécifiques...
- Espace scénique adapté aux musiques actuelles dans la salle de diffusion

Les studios et l'espace scénique étant désormais opérationnels, il est proposé au Bureau de valider les prestations qui seront proposées dans ces espaces. Une communication spécifique à ce sujet sera organisée et une plaquette éditée en interne reprendra les éléments de présentation, joints en annexe. Répétitions libres, accompagnements artistiques et scéniques, filages, accompagnements à l'enregistrement ou à la pré-production, information, conseil et orientation sont au programme d'un lieu conçu pour accueillir dans les meilleures conditions possibles tous les musiciens qui souhaitent jouer de la musique comme un loisir, ou comme un projet qu'il faut perfectionner, développer et faire avancer. Ces espaces sont accessibles sans condition d'âge ou de lieu de résidence et accueilleront les groupes constitués aussi bien que les pratiquants individuels.

LE STUDIO DE RÉPÉTITION

Tarif de location : 4€, 2€ pour les pratiquants solos

Le studio est accessible sur réservation du **lundi au dimanche de 9h à minuit**. Une clé et un code permettent d'accéder aux locaux en dehors des heures de permanence.

LA SALLE DE TRAVAIL SCÉNIQUE

D'une jauge de 300 personnes environ, elle peut accueillir des filages en présence du régisseur technique. Elle est entièrement équipée.

Location filage : **10€/h** avec le régisseur technique du conservatoire.

Location de la salle pour répétition ou enregistrement avec utilisation des systèmes son et éclairages : **15€/h.**

Location de la salle pour répétition ou enregistrement sans utilisation des systèmes son et éclairages : **10€/h.**

L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement en répétition

Contenu : l'accompagnement en studio de répétition permet aux groupes d'être suivis par un intervenant spécialisé capable de travailler autour d'objectifs fixés conjointement sur les compositions, le jeu en groupe, la cohésion et la constitution du répertoire, la balance des instruments les uns par rapport aux autres, les différents réglages sonores, l'expérimentation musicale...

Organisation : 6 séances de 2h, hebdomadaires ou tous les 15 jours.

Tarif : 60€.

L'accompagnement sur scène

Contenu : l'accompagnement sur scène permet pendant deux journées consécutives de travailler sur tous les aspects liés au rendu scénique du groupe : balances, réglages sonores dans le cadre d'une petite jauge, placements sur scène, set liste, transitions, relation au public...

Organisation : 3 journées consécutives de 7h (21h), montage et démontage inclus.

Tarif : 60€.

L'accompagnement ressource

Contenu : quels que soient les questionnements des groupes sur leur développement ou sur leurs problématiques, des rendez-vous peuvent être organisés pour les informer, les conseiller ou les orienter : protection des œuvres, financements, structuration, promotion et diffusion sur internet, production discographique...

Organisation : sur rendez-vous. **Gratuit.**

L'accompagnement à l'enregistrement

Contenu : l'accompagnement à l'enregistrement permet de préparer des groupes à l'entrée en studio professionnel, ou de les autonomiser vis-à-vis des techniques de recording.

Organisation : suivant les besoins du groupe.

Tarif : 10€/h.

L'ENREGISTREMENT

Il permet à tous ceux qui veulent s'autonomiser sur les techniques de recording (dans le cas des home studios notamment) de découvrir les techniques et astuces de la prise de son, du mixage et du mastering.

La régie d'enregistrement ne peut répondre à aucune prestation commerciale en direction des entreprises et des particuliers. Les demandes de ce type seront redirigées vers les studios privés.

Tarif : 10€/h.

Il est précisé que ces prestations seront déclenchées en fonction des demandes, par le biais d'heures complémentaires pour les enseignants, et dans la limite des moyens humains et budgétaires alloués au service.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De valider ce projet,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-01-19-S01 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET L'ASSOCIATION POITOU-CHARENTES ANIMATION POUR L'ORGANISATION D'UNE ÉTAPE DU TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DU POITOU-CHARENTES EN 2016.

La 30ème édition du Tour cycliste International du Poitou-Charentes se déroulera du 23 au 26 août 2016.

Le Comité d'organisation a retenu la candidature de la Communauté de Communes du Thouarsais à l'occasion de cette 30ème édition, la Communauté de Communes ayant fait part de son souhait d'accueillir une étape de ce Tour cycliste au titre de l'animation de son territoire.

Dans le cadre de l'accueil de cette manifestation le vendredi 26 août 2016, il convient de passer une convention entre la Communauté de Communes du Thouarsais et l'association Poitou-Charentes Animation, représentée par son président Alain CLOUET, afin de définir l'ensemble des prestations assurées par l'une et l'autre des parties.

A ce titre, la Communauté de Communes du Thouarsais accepte de prendre à sa charge une participation à hauteur de **7 500 €**.

Le départ de la 5ème étape du Tour Poitou-Charentes est prévu le vendredi 26 août 2016 en fin de matinée autour du complexe sportif, rue de la Diligence à Sainte Verge.

En complément, il convient de préciser que les services de la Ville de Thouars apporteront également leur aide sur toute la partie logistique de cette manifestation.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Il convient de préciser que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2016.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.